

Édito

Faire de la politique autrement

Il y a la vie politique noble. Celle qui consiste à répondre aux enjeux de notre société et aux attentes de nos concitoyens. Celle qui s'appuie sur la confrontation d'idées dans le respect de chacun et qui amène à des solutions comprises de tous. Cette vie politique passionnée et attire le respect.

Mais il y a malheureusement aussi la vie politique faite de manipulations, de refus du débat et de récupération électorale. Celle-ci écœure les citoyens et mène le plus souvent à l'impasse.

En faisant preuve de dogmatisme et de mépris à l'égard des étudiants sur l'épineuse question de la résidence universitaire, en refusant un débat franc et ouvert sur le devenir de la rue Gabriel-Péri et plus largement sur le centre-ville de demain, et en tentant à trois mois des élections régionales une récupération grossière sur le dossier Massy-Valenton, la majorité municipale indique la voie qu'elle a retenue pour agir.

Nous pensons que les Antoniens et Antony méritent bien mieux que cette attitude, c'est pour cela que nous poursuivons quotidiennement avec conviction et passion notre action pour qu'un jour notre ville devienne plus solidaire, plus citoyenne et plus respectueuse de l'environnement.

Antony Place Publique

✉ **Je veux recevoir**

**Antony Place Publique
par mail et en couleur.**

**C'est gratuit, c'est facile,
une simple demande à
app92@club-internet.fr**

➡ **Je retrouve aussi
les anciens numéros
et tous les dossiers sur
www.antonyplus.com**

Massy-Valenton : le Maire-Conseiller régional instrumentalise RFF

En urgence Jean-Yves Sénant a convoqué le comité de suivi et les associations de défense des riverains concernant l'évolution du projet d'aménagement de la ligne Massy-Valenton...



Selon les termes de la convocation le maire allait livrer des informations de la plus haute importance...

De fait, c'est à une fanfaronnade pré-électorale que le conseiller régional s'est livré... En effet, à quelques mois des élections régionales, Jean-Yves Sénant, déjà en campagne, entend reprendre en main le dossier. Il négocie donc en catimini « une solution acceptable pour les riverains » avec RFF (Réseau ferré de France) chargé pour le compte de l'État de la mise en œuvre du projet d'aménagement qui, rappelons-le, doit conduire dans les prochaines années à un accroissement du trafic TGV sans que les mesures suffisantes de protection des riverains soient prises.

Le maire se réjouit que RFF dans un récent courrier annonce « reconsidérer le projet ». Entendez, suggère le maire lors de cette rencontre, qu'il s'agit de « l'abandon pur et simple du projet... ». Du projet en cours de négociation, le maire ne dira mot sinon que la réalisation du passage à niveau de la rue Mirabeau sera réactivée... Nul n'en saura davantage. Le maire seul et son conseiller aux nuisances environnementales suivent l'affaire... Les riverains et leurs associations, les membres du conseil municipal doivent se réjouir de cette bonne nouvelle... Bien pire, dans un courrier adressé aux riverains, Jean-Yves Sénant se targue d'être à l'origine de l'abandon du projet, grâce au soutien de Patrick Devedjian et s'il mentionne le rôle des associations de riverains et le vœu de juin 2005 du Conseil municipal, il oublie son caractère unanime. Bref, pour lui, les autres formations politiques et associations n'existent pas !

Las, l'affaire n'est pas aussi claire que veut le faire croire le maire... RFF ne tient pas le même discours devant l'association « Interconnexion tgv Sud ».

Interpellé par cette dernière suite aux informations diffusées par le maire, l'établissement public en charge du dossier est on ne peut plus catégorique « **RFF a bien rencontré le Maire d'Antony pour définir un scénario acceptable par les riverains. RFF travaille sur ce nouveau scénario qui lui semble réalisable... il confirme que le projet n'est absolument pas abandonné.** »

Certes, on peut admettre qu'à quelques mois du renouvellement de son mandat de Conseiller régional d'Ile-de-France, Jean-Yves Sénant tente de politiser le dossier. Il y a cependant des limites à l'instrumentalisation que ne devrait pas franchir un élu. En affirmant que le projet est abandonné, il organise la désinformation sur un projet contre lequel des milliers de riverains s'opposent depuis de longues années pour obtenir l'enfouissement de la ligne sur le territoire de notre ville, il tente ainsi de démobiliser les riverains qui pourraient profiter de cette période pré-électorale pour se faire entendre et écouter.

Il prend aussi le risque en négociant seul, sans concertation, sans associer les associations de défense et son conseil municipal, de faire émerger un projet qui ne répondrait pas aux attentes de la population et de compromettre les solutions adaptées au nécessaire développement du trafic des trains à grande vitesse en site propre au Sud de la région Ile-de-France.

■ **Jean-Marc Feuillade**

Antennes relais à Antony:

une communication brouillée

Début juillet, le tribunal administratif de Versailles annulait la déclaration de travaux délivrée par la mairie pour l'installation d'antennes relais sur le toit d'immeubles situés rue de Massy. Un vrai soulagement pour les riverains du quartier Fontaine-Michalon. Mais depuis quelques mois, un habitant du quartier des Morins se démène pour obtenir des renseignements sur les différentes implantations d'antennes appartenant à l'office d'HLM de la ville d'Antony. Le débat sur l'installation d'antennes relais dans notre bonne ville est loin d'être terminé !!

Des jeunes citoyens responsables

Le Conseil des jeunes citoyens (CJC) est un lieu de débat. La dernière séance du 20 octobre est venue illustrer l'engagement de ces jeunes représentants des lycéens dans la vie locale : organisation de la fête de la musique, préparation de l'Open des lycées, couplé cette année avec le Téléthon, rencontre avec le Conseil des seniors et nombreuses interventions au cours du Conseil sur l'actualité antonienne.

L'investissement des membres du CJC a été souligné plusieurs fois. Grâce à leurs efforts, de nombreux groupes musicaux amateurs se sont produits pendant la fête de la musique au parc Heller. Forts de ce succès, les jeunes citoyens ont souhaité prendre plus de responsabilités. Ils ont demandé, notamment, à participer au choix de l'artiste invité à la prochaine fête de la musique et ont proposé d'agrandir la scène dédiée aux groupes de danse. Ils souhaitent aussi participer au choix du nom de la future médiathèque du Noyer-Doré et poursuivre l'opération de portage des colis de Noël au domicile des personnes âgées.

Les jeunes élus ont également porté leur intérêt sur des sujets sortant de l'ordre du jour. Ainsi, sur la circulation des vélos, une des élues s'est inquiétée des accidents des cyclistes, une autre a demandé la possibilité d'aller à contre-sens pour éviter de longs détours, et un dernier a rappelé qu'il fallait également penser au stationnement des vélos et à la sécurité contre le vol. Les circulations douces sont bien un sujet d'intérêt pour les lycéens !

Autre préoccupation : le logement, au travers de deux questions, une première sur les projets engagés dans l'avenue Gabriel-Péri et une seconde sur le devenir de la résidence universitaire d'Antony. A ces interrogations, les jeunes n'ont obtenu que la réponse officielle du Maire. Les élus de l'opposition municipale étant exclus du CJC, il n'y a pas eu de débat contradictoire. C'est dommage, car au vu de la maturité des échanges entre les membres du CJC, cette censure apparaît bien périmée.

■ Antony Place Publique

Le 2 juillet 2009, le tribunal administratif de Versailles annulait la décision de non-opposition à travaux délivrée par le maire d'Antony à la société SFR pour l'installation d'antennes-relais sur le toit d'immeubles de la rue de Massy. Le motif d'annulation est assez piquant : méconnaissance de l'article UD10.2 du POS* qui concerne le calcul des hauteurs dans la zone pavillonnaire. Une méconnaissance assez risible des services de la ville qui ont pourtant instauré ce fameux POS puisque de simples citoyens peu au fait des subtilités administratives se sont aperçus que le projet d'antennes bafoyait les 12 mètres maximum de hauteur autorisés dans leur quartier.



Un maître mot : l'opacité

Si les habitants de Fontaine-Michalon sont ravis et soulagés de l'abandon de ce projet après plus de deux ans de combat (à coup de pétitions et de persévérance contre une municipalité sourde à leurs inquiétudes), le dossier des antennes-relais sur Antony n'est pas enterré, loin de là !!!

Depuis le printemps 2009, un habitant du quartier des Morins se débat avec Antony Habitat pour obtenir plus d'informations sur les différentes implantations d'antennes de téléphonie mobile installées sur les immeubles appartenant à l'office d'HLM. Car, rappelons-le, les antennes fleurissent sur les immeubles d'Antony Habitat : Joseph Delon, les Bas-Graviers entre autres sans oublier les Morins qui détient le triste record du seuil d'exposition le plus haut de la ville avec 9,17 volts par mètre** -mesure prise Allée Cécile Brumschwig- alors que de nombreux scientifiques préconisent un maximum de 0,6 v/m pour préserver notre santé !!!

Le président d'Antony Habitant précisant qu'aucun dossier n'existait sur des informations aussi basiques que les lieux d'implantation, leurs distances aux équipements publics accueillant des enfants et leurs puissances, notre habitant pugnace s'est retourné vers la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs). Le 16 septembre 2009, la Commission déclare que les « informations relatives à l'environnement » sont « communicables de plein droit ».

Carton rouge pour la mairie !

Il est étonnant que les services municipaux ne soient toujours pas échaudés par l'inquiétude montante des Antoniens et leur besoin légitime de transparence et de connaissance sur un sujet aussi sensible. L'opacité et les difficultés d'accès à l'information sont toujours de mise à Antony !! Pire, voilà que depuis quelques semaines, la mairie fait installer des antennes supplémentaires sur les terrasses des immeubles HLM (Guillebaud, Delon...) pour son réseau de vidéo surveillance municipale sans aucune information ni consultation des habitants des immeubles concernés.

Pourtant, notre maire s'était engagé en conseil municipal à communiquer une cartographie complète des installations d'antennes avant l'été. On attend toujours !!!

Espérons que le dernier avis de l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) qui a fini par se prononcer dans un nouvel avis du 15 octobre pour une réduction des expositions incite notre édile à mieux considérer les demandes des citoyens et à faire un vrai état des lieux des ondes électromagnétiques sur Antony.

■ Isabelle SENECAL

*le Plan d'occupation des sols remplacé depuis par le PLU (Plan local d'urbanisme)

** mesures disponibles sur le site www.cartoradio.fr

Alignement de Gabriel Péri : les Antoniens disent non

Pendant 15 jours, la population antonienne a été en mesure de donner son avis sur le projet municipal d'alignement de l'avenue Gabriel-Péri.

Un projet, une enquête

En effet, un an après l'approbation du Plan local d'urbanisme (PLU) qui incorporait le Boulevard Pierre-Brossolette et l'avenue Gabriel-Péri dans la zone UAa (zone dense à front continu), 3 mois après la destruction d'un premier pavillon Boulevard Pierre Brossolette, la Mairie a indiqué qu'elle projetait d'aligner l'avenue Gabriel-Péri avec un recul atteignant entre 2 et 5 mètres par rapport à la voie actuelle. En application du Code de la voirie routière, une enquête publique était obligatoire et s'est donc déroulée du 3 au 19 octobre. Chaque citoyen a pu inscrire directement ses observations dans les registres ouverts en Mairie ou les exprimer oralement ou par écrit à la Commissaire enquêteuse. Nous avons pu prendre connaissance des observations mentionnées dans les registres et nous vous en offrons la teneur avant même la publication du rapport d'enquête officiel.

Un rejet massif et argumenté

Le premier point notable est le nombre de personnes qui se sont exprimées : plus de 100 personnes sur 5 registres (sans compter les signataires de pétitions). L'honnêteté oblige à indiquer qu'une dizaine d'inscriptions mentionne un soutien (au moins partiel) au projet du Maire : certains considèrent que l'élargissement de l'avenue sera un contrepoint à la densification du centre-ville, d'autres font état de difficultés des piétons à circuler, mais pour la plupart le soutien au projet est avant tout présenté comme un soutien à l'équipe municipale actuelle, voire à Patrick Devedjian.

A l'opposé, l'argumentation de ceux qui s'opposent au projet de la Mairie est riche et variée.

Schématiquement, 7 points sont soulevés :

- **Une procédure irrégulière** : des remarques sont faites sur la forme de la consultation (publicité insuffisante, absence d'étude d'impact...), sur sa compatibilité avec les documents généraux d'urbanisme (PLU, PADD) ou sur sa légalité douteuse (expropriation déguisée).

- **Des atteintes disproportionnées à l'environnement** : il est souligné qu'à terme, les jardins des pavillons disparaîtraient, alors que certains sont arborés d'essences rares.

- **Une remise en cause du patrimoine architectural** (ce point est développé dans la plupart des avis) : les pavillons de l'avenue sont considérés indéniablement comme un élément identitaire de notre ville, apportant charme et diversité à un quartier qui a subi

des aménagements jugés ennuyeux.

- **L'inutilité de l'élargissement des trottoirs** : une vingtaine de personnes contredit l'argumentaire municipal et souligne la facilité de la circulation piétonne sur les trottoirs actuels de l'avenue, alors que dans d'autres rues du quartier la largeur des trottoirs est plus faible que sur Gabriel-Péri et inadaptée au volume (Mounié) ou à la nature (Augusta) de la circulation piétonne.

- **Les inconvénients d'un accroissement et/ou d'une accélération de la circulation automobile** (là aussi, il s'agit d'un thème très fédérateur, repris par nombre de contributeurs) : les remarques concernent l'incohérence du projet municipal (qui tend à accélérer la vitesse de circulation et le flux, donc les dangers), son inutilité (le très faible trafic tournant de la rue Mounié dans l'avenue Gabriel-Péri) et le fait qu'il ne traite pas la cause du seul problème automobile de l'avenue (la dépose des élèves de l'école Sainte-Marie).

- **Les répercussions négatives sur la valeur marchande des pavillons concernés** : on relève des contributions peu nombreuses, mais parfois véhémentes, de propriétaires de pavillons qui redoutent une diminution importante de la valeur de leurs biens.

- **Les arrière-pensées prêtées aux promoteurs du projet** : l'absence d'utilité publique est évidemment perçue par nombre de personnes, certaines se demandent les véritables motivations de la municipalité ; d'aucuns croient discerner une logique élec-



Mais les citoyens sont aussi force de proposition (notre propre enquête sur le centre ville réalisée au printemps dernier le montrait déjà) et les idées fusent pour un aménagement doux de l'avenue et de ses abords : zone 30, piste cyclable, élargissement sur le côté ouest (en couvrant les voies du RER), déplacement de la sortie de l'école Sainte-Marie sur la place du Théâtre...

La réponse du terrain et celle du maire

Simultanément, sur le terrain, plusieurs riverains ont manifesté publiquement leur opposition au projet d'alignement par des calicots et des séances de signatures de pétitions. Face à cette mobilisation que la Mairie n'avait pas prévue (Sophie Devedjian a déclaré au Parisien le 30 octobre qu'elle était « tombée de l'armoire »), Jean-Yves Sénant a dû reprendre le dossier en main, au moins en termes de communication, et il s'est fendu d'une lettre destinée à rassurer les riverains et les signataires de pétition.

Attendons désormais la remise du rapport officiel d'enquête qui ne saura dissimuler l'avis massivement négatif de la population. Viendra ensuite le temps de la décision politique : le Maire peut choisir de passer en force, mais les risques juridiques et électoraux ne sont pas minces ; inversement, retirer purement et simplement le projet sonnerait comme un désaveu pour l'ajointe à l'urbanisme. Le bon sens peut encore gagner : l'enquête a montré à la fois que le projet municipal n'était ni justifié ni abouti et que les idées ne manquaient pas pour améliorer l'avenue Gabriel-Péri sans toucher aux pavillons de la rive Est. Donc, Monsieur le Maire, parions ensemble sur la concertation avec les citoyens !

■ Bruno EDOUARD, Fabien FEUILLADE et Pierre RUFAT



toraliste, d'autres la favorisation de programmes immobiliers déjà engagés de longue date.

Urgence climatique ou politique de l'autruche : à nous de choisir !

Les indicateurs climatiques s'affolent

Déjà en 2007 le rapport du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat, composé de 2 500 scientifiques internationaux) tirait la sonnette d'alarme. Depuis, ces mêmes scientifiques reconnaissent qu'ils ont sous-estimé l'ampleur du réchauffement climatique lié à l'activité humaine. Plusieurs indicateurs sont déterminants : la température moyenne à la surface de la Terre augmente ; la température moyenne des océans est en hausse ; le niveau de la mer s'élève ; les couvertures neigeuses et glacées diminuent ; les événements climatiques extrêmes s'accroissent. Il faut réagir avant qu'il ne soit trop tard. L'EFFORT doit être réel : d'ici à 2020, les pays industrialisés doivent réduire de 40 % leurs émissions de gaz à effet de serre et mobiliser, chaque année, plus de 120 milliards d'euros de financement pour aider (indemniser) les pays du Sud à faire face au défi climatique.

Gare aux fausses solutions techniques

Il est illusoire de croire qu'un sursaut technologique suffira à résoudre les problèmes. Le nucléaire, outre sa dangerosité et la prolifération de ses déchets, même en se développant ne réduirait qu'à la marge

les effets des gaz à effet de serre. Des mesures alternatives sont nécessaires : réorientation des politiques énergétiques en faveur des énergies renouvelables et isolation des bâtiments anciens ; développement des transports doux et collectifs pour réduire l'utilisation des véhicules à moteur ; reconnaissance et protection de biens non marchands : l'eau, les forêts, la biodiversité ; cadrage de l'activité économique mondiale afin d'assurer la souveraineté alimentaire de tous les pays, limiter les déplacements de marchandises et favoriser le plein emploi local.

Pour en savoir plus et vous mobiliser

- copenhague-2009.com : le site de l'Ultimatum climatique, lancé par onze ONG de protection de l'environnement, des droits humains et de la solidarité internationale. Appel à signer et à diffuser.
- climatjustice.org : le site du collectif «Urgence climatique, justice sociale», qui regroupe plusieurs dizaines d'associations, de syndicats et de formations politiques et œuvre pour un accord juste et efficace à Copenhague.

■ **Magali BUZELIN**

Antony Habitat pour une meilleure gestion de proximité ?

Il y a un peu moins d'un an l'office municipal HLM, Antony Habitat, décidait de prendre à son compte l'ensemble du parc de logement de l'office départemental HLM qui se trouvait sur notre ville. Nous étions dubitatifs sur l'empressement de cette décision qui n'avait donné lieu à aucun débat préalable et qui était absente du programme électoral de la majorité municipale. Nous craignions à l'époque le départ d'un bailleur important sur la ville et que ce transfert réalisé sans diagnostic du patrimoine ne se fasse au détriment des locataires. On nous opposait deux arguments recevables : pour une meilleure gestion globale du parc HLM, la proximité et la nécessité pour Antony habitat de disposer d'un nombre de logements important afin d'être un office ayant une taille critique minimale.

Nous nous sommes rendus fin octobre à la rencontre de locataires dans le quartier du Noyer Doré (square des Alpes) dont les logements sont devenus propriété d'Antony Habitat afin de recueillir, un an après le transfert, l'avis des locataires.

Nous avons d'abord été surpris en entrant dans l'immeuble de l'état des locaux communs : en effet le digicode ne fonctionne pas, tout comme certains luminaires, et les escaliers menant aux appartements se trouvent dans un état déplorable.

En discutant avec des locataires on apprend que le digicode est hors service depuis trois mois, que le remplacement d'un carreau cassé a pris plus de 9 mois. Par ailleurs, la société d'entretien ne respecterait pas son contrat puisqu'elle ne passerait pas comme prévu 2 fois par semaine et que le dégraissage des murs n'a pas été effectué depuis plus d'un an.

Les locataires regrettent l'attentisme de l'office qui leur oppose souvent que la fin proche du contrat de nettoyage en cours nuit à la qualité du service rendu et que le non remplacement des ampoules grillées est le fait d'un contrat de fournitures en cours de passation.

Ces deux arguments sont incompris des locataires qui ont parallèlement connus en 2009 une hausse des loyers et qui en attendent une seconde pour janvier 2010 (contestée juridiquement par l'association de locataires Citoyens-Solidarité-Logement- CNL)...

Les habitants du Noyer doré ne sont hélas pas les seuls à déplorer cette dégradation, ainsi dans la plupart des résidences intégrées à Antony Habitat remontent les mêmes récriminations. La « bonne » gestion de proximité reste à mettre en œuvre au sein d'Antony Habitat !

■ **Fabien FEUILLADE**



ANTONY PLACE PUBLIQUE

9 bld Brossolette 92160 ANTONY

app92@club-internet.fr

Directeur de publication : Fabien Feuillade

Rédaction : Maxime Baldit, Michel Boulenger, Magali Buzelin, Jean-Marie David, Pierre Delmotte, Bruno Edouard, Fabien Feuillade, Jea-Marc Feuillade, Gabrielle Guillaume, Jean-Pierre Jaugin, Jean-François Moingeon, Pierre Rufat, Isabelle Sénécal

Crédits photo : Maxime Baldit

Maquette : Isabelle Sénécal

ISSN : 2101-3675

Impression : IPNS

Enregistré au TGI de Nanterre sous le n°09/04/PDL
Dépôt légal annuel